

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019



Mutuelle de Prévoyance & d'Actions Sociales de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W21-631110

M 2835

Maladie Dentaire Optique Autres

Matricule : 4517

Société :

Actif Pensionné(e)

Nom & Prénom :

YATHA KHALIA

Date de naissance :

29/16/62

Adresse :

2. RUE AIT NEZOUAL, AV ZERHOUNE
Sousih - RABAT

Tél. :

061187526

Total des frais engagés :

753,00

Dhs

Docteur Anis BOUAZZAOUI

Cadre ~~Généraliste~~ ~~Laryngologiste~~

Spécialiste du Vertige

Cachet du médecin :
42 Rue Mourabitine, 1er Etage
Appt. N° 4, Hassan - Rabat
Tél.: 05 37 20 80 79 GSM: 06 61 61 41 10

101184432
ICE : 001649000000097

Date de consultation : 09/02/2022

Nom et prénom du malade :

Azzazi Ihsane Amal SS

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Rhinite allergique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à : RABAT Le : 15/02/22

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie

N° W21-631110

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES					
Dates des Actes 09/02/2022	Natures des Actes CS	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires 300,00	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes INP 1111154432 Docteur ANIS BOUAZZAOU	
			10 778 4432	Oto Rhino Laryngologiste Spécialiste du Vertige 42, Rue Mourabitine, 1er Etage Appt N° 4, Hassan - Rabat Tél: 05 37 20 60 79-GSM: 06 61 61 41 10	
ICE : 001649000000097					
EXÉCUTION DES ORDONNANCES					
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture			
	10/2/22	4531,00			
ANALYSES - RADIOGRAPHIES					
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires		
			336350,00		
AUXILIAIRES MÉDICAUX					
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre			Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	
VOLET ADHÉRENT					
<p>* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.</p>					



Docteur Anis BOUAZZAOUI

Oto Rhino Laryngologue

Chirurgie de l'Oreille, du Nez, de la Face et du Cou

Spécialisé dans le Vertige

Ancien Interne du Centre Hospitalier Universitaire de Rabat

Ancien F.F. interne des Hôpitaux de Paris

Diplômé de la Faculté de Médecine de Rabat

Diplômé de l'Université de Paris en

Rhinologie, Pathologie Buccale et en Vertige

الدكتور أنيس البوعزازي

طبيب اخصاصي في أمراض الأذن، الأنف والحنجرة
جراحة الأذن، الأنف، الوجه والعنق
متخصص في علاج الدوخة

طبيب داخلي سابق بالمركز الاستشفائي الجامعي
ابن سينا بالرباط

طبيب سابق بمرتبة داخلي بمستشفيات باريس
خريج كلية الطب بالرباط

خريج جامعة باريس في أمراض الأنف والفم والدوخة

Rabat, le 10 février 2022

ORDONNANCE

Mme AZZAQUI IHDA Amal

2M 5410
1021w

primalan 10 mg

1 cp le soir pendant 3 mois

avamys

02 pulvérisations, dans chaque narine, menton penché sur le torse, matin et soir pendant 03 mois

3X11510
3451w
7:45310

Docteur Anis BOUAZZAOUI
Oto Rhino Laryngologue
Spécialiste du Vertige
42, Rue Mourabitine, 1er Etage
Appt. N° 4, Hassan - Rabat
Tél.: 05 37 20 60 79-GSM: 06 61 61 41 10

LOT 459E
MANFD 05-2021
EXP 05-2024

ID:647758
GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 115,00 DH
6 118001 142262

Pharmacie Benjelloun
Dr. BENJELLOUN SONIA
3, AV ZETHOUN SOUSSI, Rabat
Tél: 05 37 63 68 64
INRE: 102015153

LOT PB3B
MANFD 11-2023
EXP 11-2023

ID:647531
GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 115,00DH
6 118001 142262

PRIMALAN 10MG
CP SEC B14
6 118000 011323

Rue Mourabitine, 1^{er} étage, appt n°4, Quartier Hassan, Rabat 10020
Centre Chèques Postaux; au dessus du Super Marché Label'Vie Hassan
20 60 79 - Portable : 06 61 61 41 10 - E-mail : drbouazzaouianis@gmail.com
ICE 001649000000097 - INPE 101164432 - IE 11404556